

Santé et sécurité au travail



CNESST - Déclaration de vos masses salariales assurables 2025 avant le 15 mars 2026

Toutes les entreprises ayant un établissement au Québec doivent être inscrites à la CNESST et transmettre annuellement avant le **15 mars 2026** la déclaration des salaires assurables pour l'année 2025, **afin d'éviter des pénalités et des intérêts.**

Voici certaines particularités à ne pas négliger :

- **Maximum annuel assurable** : 98 000 \$ ou 1 975,45 \$ par semaine (pour le secteur de la construction)
- **Distinction entre le statut de travailleur, de travailleur autonome et de travailleur autonome considéré comme un travailleur**
- **Répartition des salaires selon vos unités de classification** : protection personnelle pour toute personne admissible

Vous recevrez prochainement votre avis de cotisation CNESST qui inclura la révision de la cotisation de l'année 2025 en raison d'une révision des taux de cotisation et/ou des masses salariales assurables.

Pour les employeurs tarifés en mode rétrospectif :

- L'avis de cotisation inclura également un crédit/une surcharge de cotisation CNESST pour les années de tarification antérieures à l'année 2025.

Comme l'année 2025 est terminée et bien que le calcul des coûts CNESST sera effectué en date du 31 décembre 2026, vous pouvez dès maintenant savoir à quoi vous attendre, soit à un crédit ou à une surcharge de cotisation pour mars 2027.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour connaître vos enjeux financiers CNESST.

Joignez-nous par courriel en cliquant ici ou par téléphone au 514 288-1620 ou sans frais au 1 866 387-1301 pour parler à un de nos conseillers.

Optimisez vos cotisations CNESST

Pour les entreprises assujetties à la tarification rétrospective ou au taux personnalisé, il est possible d'agir concrètement sur les coûts futurs – à condition de disposer d'une stratégie structurée, d'outils d'analyse performants et d'un accompagnement spécialisé.

Chez Optimum Actuariat conseil, nos conseillers mettent à profit leur expertise en financement et tarification CNESST au service des entreprises afin de transformer les obligations de conformité en véritables leviers d'optimisation financière.

Optimum Actuariat conseil est spécialisée exclusivement en financement et tarification CNESST. Cette spécificité garantit un service-conseil neutre, indépendant des opérations de prévention et de gestion. Ce positionnement élimine tout risque ou toute perception de conflit d'intérêts, s'inscrivant ainsi dans une approche de saine gouvernance.



OPTIMUM ACTUARIAT CONSEIL INC.

425, boul. De Maisonneuve O., bureau 1120
Montréal (Québec) H3A 3G5, CANADA
+1 514 288-1620
+1 866 387-1301
optimumactuariat.ca

